



Procès-Verbal de la séance du Jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de Flagnac, commune déléguée de Saint-Paul - Flagnac (Lot) sous la présidence de M RESSEGUIE Michel, Maire.

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MIQUEL Julien, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : ROBERTIES Sébastien par DE SOUSA Stéphanie, SOUPA Véronique par VERHILLE Anne.

Absents excusés :

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 21h00

A été désignée secrétaire : GIRMA Alain.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du **29 février 2024**

- . **Fixation des Taux d'Imposition 2024**
- . **Vote du Budget Principal 2024**
- . **Vote du Budget Annexe 2024**
- . **Tableau des Effectifs 2024**
- . **Avenant n° 1 Lot 3 – TRIVIS Marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne"**
- . **Participation Voyage Scolaire à Najac – Collège Lalbenque**
- . **Participation Voyage Scolaire en Charente – Collège Castelnau Montratier**
- . **Participation Voyage Scolaire en Angleterre – Collège Castelnau Montratier**

Questions diverses

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 29 février 2024

Le procès-verbal est validé sans remarque particulière.

Délibérations du conseil :

2/ DELIBERATION N° 2024_12 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024 (DE_2024_012)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 26,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 45,39 %
- Taxe d'habilitation Résidences Secondaires (TH): 6,13 %

L'article 151 de la loi de finances pour 2024, rétablit le 4 du I de l'article 1636 B *sexies* du CGI :

« 4. Pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi déterminé est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département du LOT, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne. »

* Le taux moyen pondéré (TMP) de TH du département du LOT en 2023 est de **9,94 %**

* La Majoration spéciale maximale : 5 % de ce taux moyen pondéré soit **0,497**.

* 75 % du TMP (9,94 %) donne **7,46 %**, ce taux devient le taux maximum de TH à ne pas dépasser si la commune respecte les conditions énoncées par l'article 151 ci-dessus et utilise cette majoration spéciale.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et d'utiliser la majoration spéciale de TH à hauteur de : **0,497**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De modifier les taux de fiscalité de l'exercice 2024 comme suit :

Taxe foncière bâti (TFB)	26,85 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	45,39 %
Taxe d'habilitation Résidences Secondaires (TH)	6,63 %

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

3/ DELIBERATION N° 2024_13 – Vote du Budget Principal, Exercice 2024 (DE_2024_013)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 du Budget Principal

- Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Opération par opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le Budget Primitif 2024 du Budget Principal pour les montants de section suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : 1 167 882 €

➤ **Section d'investissement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : 812 175 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

4/ DELIBERATION N° 2024_14 – Vote du Budget Annexe, Exercice 2024 (DE_2024_014)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe

- Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Opération par opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe pour les montants de section suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : 6 782,11 €

➤ **Section d'investissement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : 2 634,16 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

5/ DELIBERATION N° 2024_15 – Tableau des Effectifs 2024 (DE_2024_015)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à ce jour, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Monsieur le Maire donne connaissance du tableau des effectifs tel qu'il ressort à ce jour selon les décisions antérieurement prises en matière de création de postes. Il propose d'arrêter le tableau des effectifs de la Commune Saint-Paul - Flaugnac selon cette liste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

➤ **D'arrêter** le tableau des effectifs de la Commune Saint-Paul – Flaugnac comme ci-après :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Grade ou emploi	Catégorie	Statut	Nombre	Durée Hebdo en Centième
Secrétaire de Mairie	A	Titulaire	1	20,00 h
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	Titulaire	1	28,00 h
Adjoint Administratif Territorial	C	Non titulaire	1	14,50 h
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Territorial	C	Titulaire	1	35,00 h
Adjoint Technique Territorial	C	Titulaire	1	13,00 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	22,00 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	21,06 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	15,75 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	3,25 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	3,25 h

FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	13,72 h
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	19,82 h
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	6,30 h
FILIERE SOCIALE				
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	Non Titulaire	1	25,17 h

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

6/ DELIBERATION N° 2024_16 – Avenant N° 1 – Lot N° 3 – TRIVIS au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne" (DE_2024_016)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne".

Cet avenant concerne la plus-value du Lot N° 3 – Menuiseries Extérieures avec une plus-value pour des travaux modificatifs d'un montant de 905,00 € HT.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
3	Avenant n° 1 - Travaux Modificatifs en plus-values	Ets TRIVIS Francis Avenant n° 1	33 497,00 €	905,00 €	2,702 %	34 402,00 €
Total général			33 497,00 €	905,00 €	2,702 %	34 402,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
3	Avenant n°1 – Menuiseries Extérieures	Ets TRIVIS Francis

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

7/ DELIBERATION N° 2024_17 – Participation Financière au Voyage Scolaire à Najac – Collège Sainte Thérèse à Lalbenque (DE_2024_017)

Lors du Conseil Municipal du jeudi 29 février 2024, Monsieur le Maire a informé qu'une demande d'aide pour le voyage scolaire de 2 élèves de la commune a été formulée par le Collège Sainte Thérèse à Lalbenque.

Le Conseil Municipal doit décider du montant de la participation par enfant.

Ce voyage scolaire à Najac doit avoir lieu du 21 au 24 mai 2024 pour les élèves suivants :

- ✓ ALBOUYS Gabriel,
- ✓ CAZARD Lilian.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De verser une participation de 50 € aux parents qui en feront la demande.**

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Jérémy COLOMBIER souhaite ne pas donner son avis et s'abstenir au vote de cette délibération car un de ses enfants fait partie du voyage.

8/ DELIBERATION N° 2024_18 – Participation Financière au Voyage Scolaire en Charente – Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier (DE_2024_018)

Lors du Conseil Municipal du jeudi 21 décembre 2023, Monsieur le Maire a informé qu'une demande de participation pour le voyage scolaire pour les 7 élèves de la commune qui ont choisi l'option Culture Antique a été demandée par le Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier.

Le Conseil Municipal doit décider du montant de la participation par enfant.

Ce voyage scolaire en Charente a été effectué du 6 au 9 février 2024 par les élèves suivants :

- ✓ CATALA Lilou,
- ✓ ROUSSEAU Naël,
- ✓ SAYSSET Maxime,
- ✓ DEILHES Mathis,
- ✓ DEPEYRE Typhaine,
- ✓ COLOMBIER Lili-Marie,
- ✓ MAHUT Maëlys.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De verser une participation de 50 € aux parents qui en feront la demande.**

Votants : 17
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

9/ DELIBERATION N° 2024_19 – Participation Financière au Voyage Scolaire en Angleterre – Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier (DE_2024_019)

Lors du Conseil Municipal du jeudi 21 décembre 2023, Monsieur le Maire a informé qu'une demande de participation pour le voyage scolaire pour les 13 élèves en classe de 3^{ème} de la commune a été demandée par le Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier.

Le Conseil Municipal doit décider du montant de la participation par enfant.

Ce voyage scolaire en Angleterre doit avoir lieu du 22 au 27 avril 2024 pour les élèves suivants :

- ✓ ALLARD Cyprien,
- ✓ BAYLE RAYNAL Léandre,
- ✓ BISTAFFA Anaé,
- ✓ CATALA Lilou,
- ✓ GLEMAREC Sabah,
- ✓ LAPORTE Lili,
- ✓ LOUESDON Léa,
- ✓ MIQUEL Léandre,
- ✓ MOURGUES Nino,
- ✓ ROUSSEAU Naël,
- ✓ SAYSSET Elouan,
- ✓ SAYSSET Maxime,
- ✓ VILA DE CASTRO Valentine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De verser une participation de 50 € aux parents qui en feront la demande.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

10/ QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Organisation des semaines scolaires :**

Michelle FAISANT nous informe que le renouvellement de l'organisation des semaines scolaires à 4 jours a été validé lors des conseils d'école de Flaugnac et de Saint Paul de Loubressac. Le Conseil Municipal doit donner son avis. *Cette organisation est donc soumise au vote :*

Votants : 15
Pour : 14
Contre : 1
Abstention : 0

Par conséquent, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la semaine de 4 jours.

✓ **Visite SYDED du Lot :**

Michelle FAISANT nous informe que l'animatrice du SYDED interviendra dans l'école de Saint Paul de Loubressac le mardi 14 mai après-midi. Ces élèves visiteront également le centre de tri de Catus le vendredi 17 mai au matin. Les frais de transport pour la visite sont entièrement pris en charge par le SYDED.

✓ **Stade de Foot de Saint Paul de Loubressac :**

Michelle FAISANT nous indique que le défibrillateur installé au stade de football va être démonté en raison des travaux et que celui-ci devra être remis en place dans une zone plus ombragée à la fin des travaux.

✓ **Élection du 9 juin prochain :**

Lors de la prochaine réunion, il faudra planifier les présences des conseillers aux bureaux de vote pour les élections européennes du dimanche 9 juin.

✓ **École de Flaugnac :**

Michelle FAISANT nous informe que le traçage pour l'arrêt de bus a été fait devant l'école maternelle de Flaugnac par la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

✓ **Salle des Fêtes de St Paul de Loubressac :**

Michelle FAISANT nous informe que le traçage pour la place handicapée a été fait par la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

✓ **Armoire réfrigérée pour la Salle des Fêtes de Saint Paul de Loubressac :**

Michelle FAISANT nous demande de choisir entre l'achat de 2 armoires réfrigérées de 700L ou d'une armoire réfrigérée de 1400L. *Le Conseil Municipal décide de continuer à réfléchir et Alain GIRMA doit revenir mesurer sur place les ouvertures afin de s'assurer de la possibilité du passage de ces armoires.*

✓ **Chaises pour la Salle des Fêtes de Saint Paul de Loubressac :**

Michelle FAISANT nous présente les différents devis reçus pour le changement des chaises de la Salle des Fêtes de Saint Paul de Loubressac. *Il a été décidé de réviser le devis de BUROTEAM avec une modification du nombre de chaises.*

✓ **Radar Pédagogique aux abords de l'école de Saint Paul de Loubressac :**

Dans un premier temps, avec l'aide du Département du Lot, une étude a été réalisée par un comptage de vitesses et ensuite la pose d'un radar pédagogique sera mise en place du 13 au 28 mai pour voir si cela influe sur les vitesses avec et sans ce dispositif. *Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour la mise en place d'un feu tricolore avec détecteur de vitesse ou d'un dos d'âne en attendant de recevoir l'analyse de l'étude du radar.*

✓ **Conseil Municipal Jeunes :**

Jérémy COLOMBIER nous informe que la prochaine réunion du CMJ se tiendra le 4 mai 2024 et qu'il est prévu à l'ordre du jour la préparation de la commémoration du 8 mai qui aura lieu sur la place du monument aux morts de Saint Paul de Loubressac à 12h.

✓ **Site de la commune de Saint-Paul - Flaugnac :**

Michelle FAISANT nous indique qu'une réunion de communication doit être faite afin de mettre en commun les avis de chacun pour la remise à jour du site. *Il a été décidé de faire une réunion le lundi 15 avril à la mairie de Saint Paul de Loubressac à 20h30, tous les intéressés peuvent y participer.*

✓ **Facebook de la commune de Saint-Paul - Flaugnac :**

Céline LERAY demande si elle peut partager des informations sur les communes environnantes. *Il a été décidé de lui donner l'accord à condition de faire une certaine sélection.*

✓ **Téléphonie Mobile :**

Michel RESSEGUIE nous indique qu'il a été démarché par une société car une zone blanche a été repérée au niveau du cimetière de Flaugnac. Une étude est en cours de réalisation afin de mettre en place un pilone de 20m de hauteur pour tous les opérateurs de téléphonie mobile.

Séance levée à 23h00

Remarques Particulières



Le Secrétaire de Séance,

[Signature]
Aïm GIRMA



Le Maire,

[Signature]
Michel RESSEGUIE

